



D E L I B E R A T I O N du C o n s e i l C o m m u n a u t a i r e

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **20**
 Nombre de votants : **34**
 Date de convocation : **25/03/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. Jean-Claude PERALBA, Vice-Président.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015
 DU TRESORIER – BUDGET ANNEXE ZAE CARBOUNEILLE**

Étaient présents :

TAURINYA (Brouilla) – LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelhou) – PUJOL, PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – PUIG (Sainte-Colombe) – MASO (Terrats) – GONZALEZ, LAVAIL, RUIZ, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) - ALBERT, COUSSOLE (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

L.BERNARDY (Banyuls dels Aspres) à J.C.PERALBA
 H.LLOBET (Brouilla) à P.TAURINYA
 A.DOUTRES (Caixas) à N.GONZALEZ
 G.CHINAUD (Calmeilles) à M.LESNE
 C.VILA (Oms) à J.CHEREZ
 P.MAURAN (Montauriol) à A.PUIG
 R.NOURY (Saint Jean Lasseille) à R.TOURNE
 R.LEMORT (Thuir) à J.M.LAVAIL
 N.MON (Thuir) à D.RUIZ
 R.PEREZ (Thuir) à J.C.BERNADAC
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à A.BOURRAT
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 T.VOISIN (Thuir) à G.FLACHAIRE
 R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Absents:

F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres)
 P.BELLEGARDE (Passa)
 P.MAURY (Thuir)
 R.OLIVE (Thuir) sorti au moment du vote

Le Procès-verbal de la séance du 3 Mars 2016 a été adopté sans observations.

Madame Ghislaine FLACHAIRE est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR Monsieur le Trésorier Principal:
BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES LA CARBONEILLE - THUIR –EXERCICE 2015

Le Conseil Communautaire,

APRES s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRES avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

APRES s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT qu'il y a conformité entre le Compte Administratif du Président et le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal

1°) **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'Unanimité des membres présents ou représentés,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi FAIT et DEBATE à Thuir, le 12/04/2016, le Ministère de l'Intérieur.

066-246600449-20160331-19-16_CdG15CARB-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Le Président

René OLIVE